




**Centre of Excellence
for Child Welfare**

**Centre d'excellence pour
la protection et le bien-être des enfants**

Centre d'excellence pour le développement
des jeunes enfants
Montréal, 5-6 septembre 2003



Panorama des services de bien-être de l'enfance au Canada:

La nécessité de réponses
alternatives

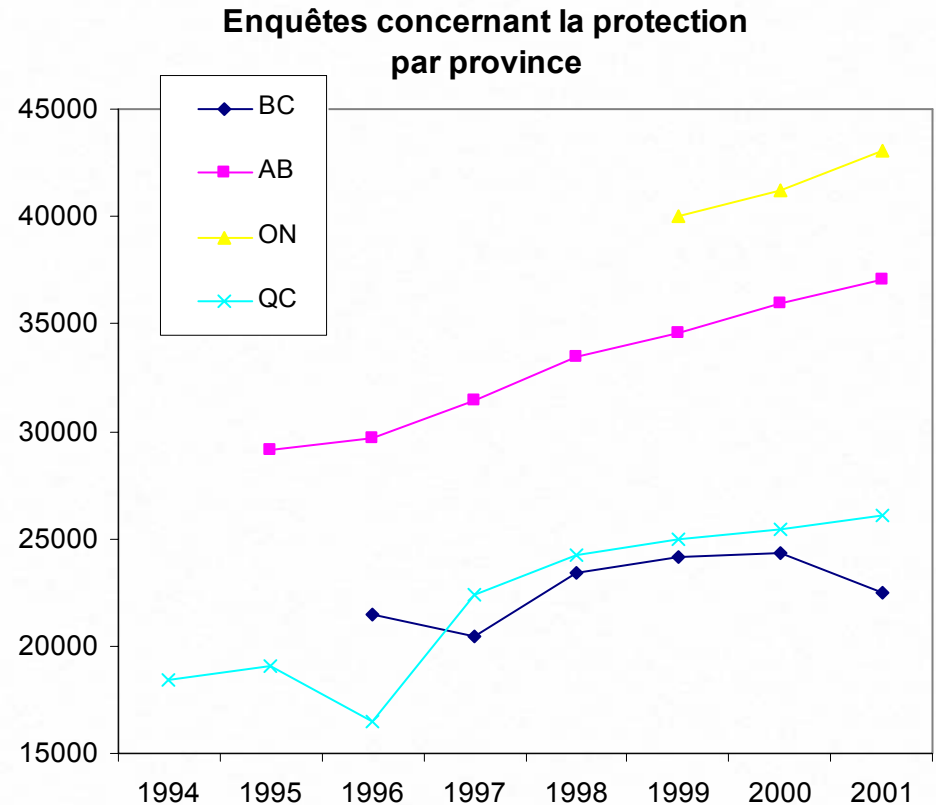
*Prévention de la maltraitance des
hospices de Vivaldi à nos jours*

Montréal Québec, 5-6 septembre 2003

Nico Trocmé

Augmentation du nombre de cas au Canada

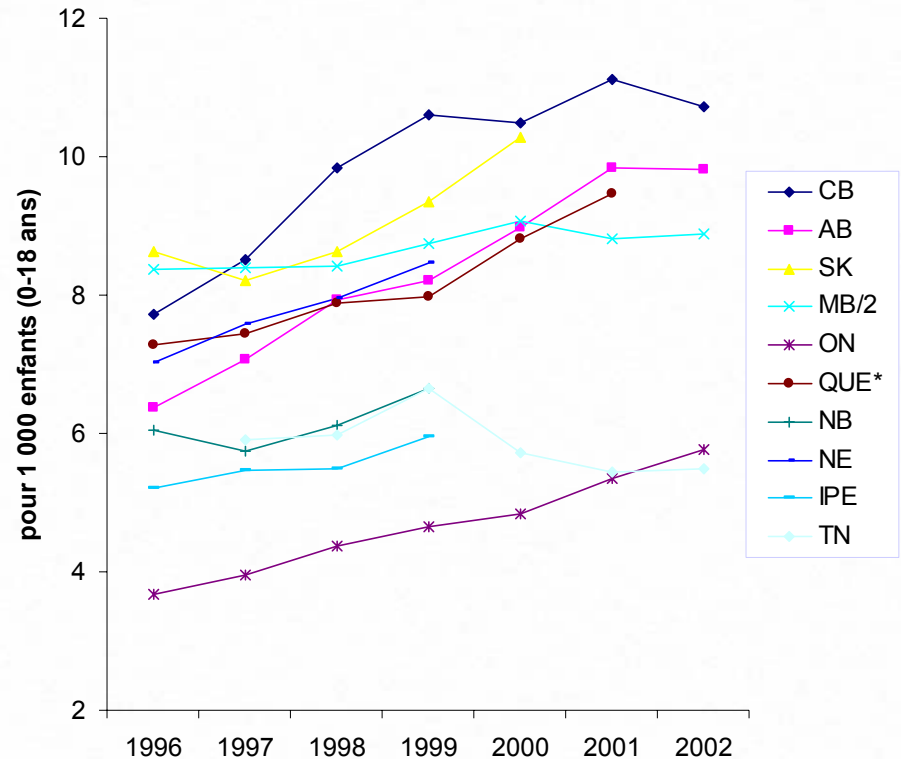
- Augmentation des enquêtes en matière de protection de l'enfant



Augmentation du nombre de cas au Canada

- Augmentation des enquêtes en matière de protection de l'enfant
- Plus d'enfants pris en charge

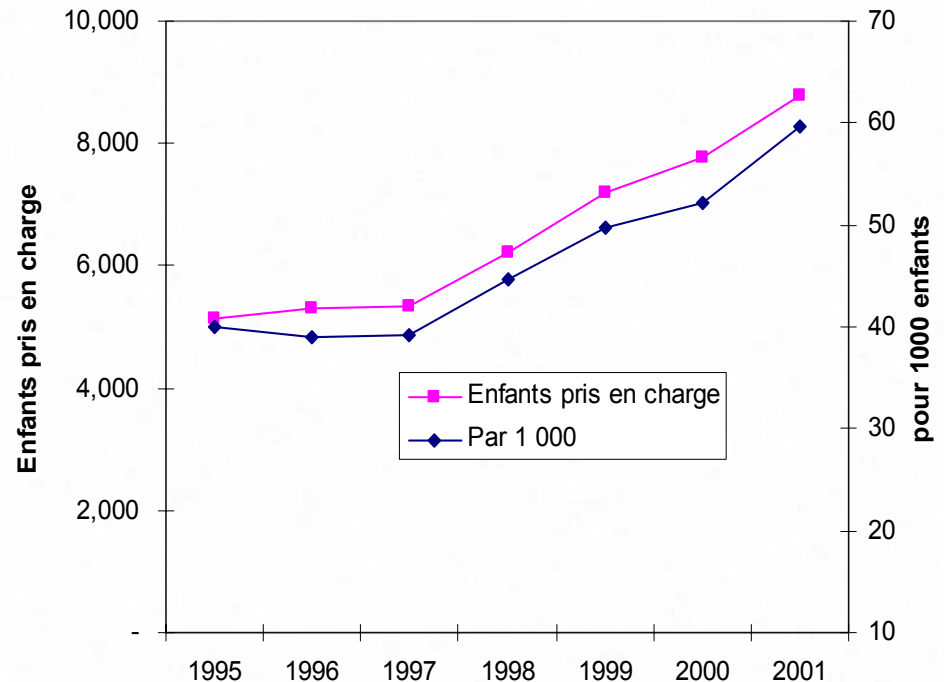
Enfants pris en charge par province



Augmentation du nombre de cas au Canada

- Augmentation des enquêtes en matière de protection de l'enfant
- Plus d'enfants pris en charge
- Plus d'enfants des Premières Nations pris en charge

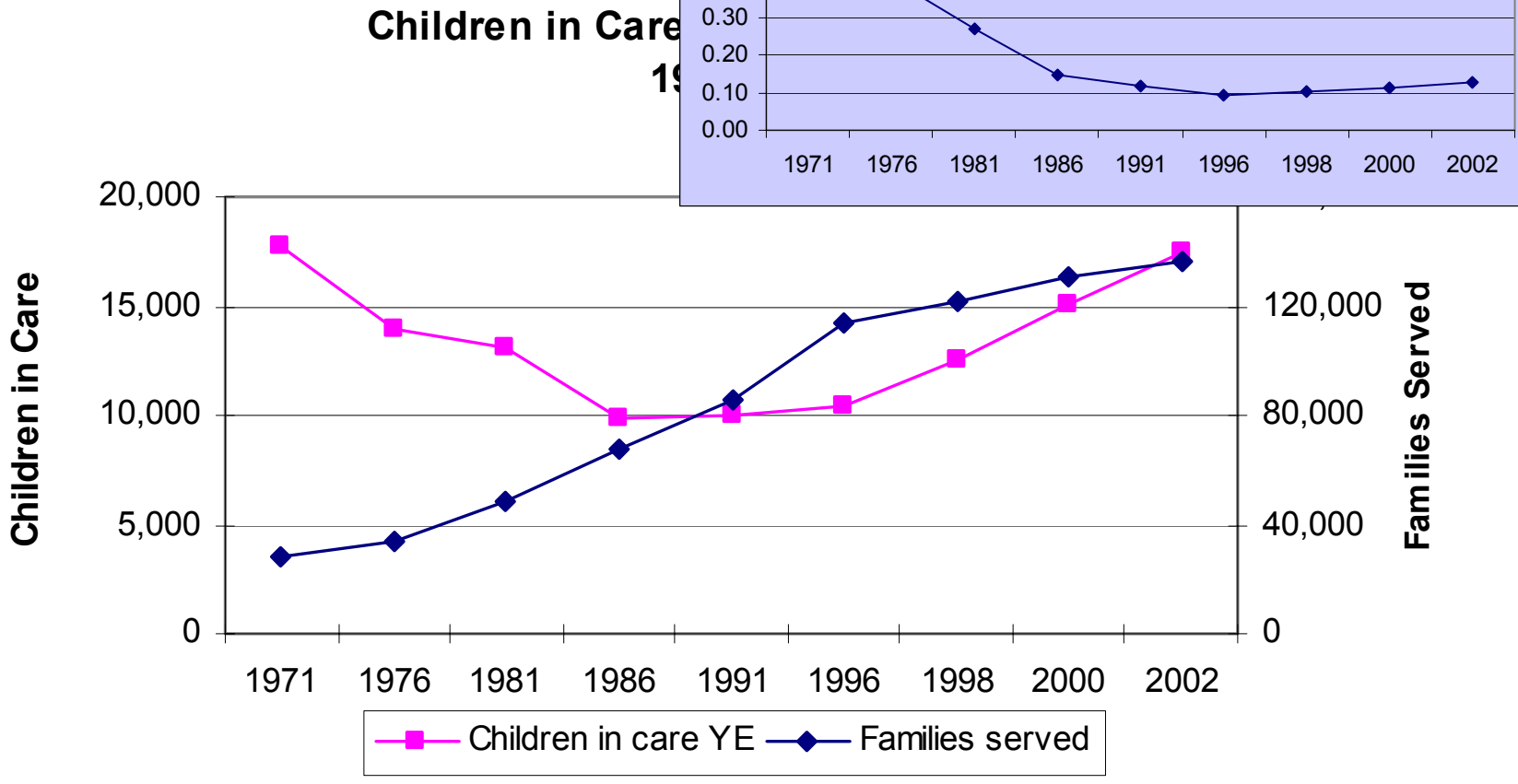
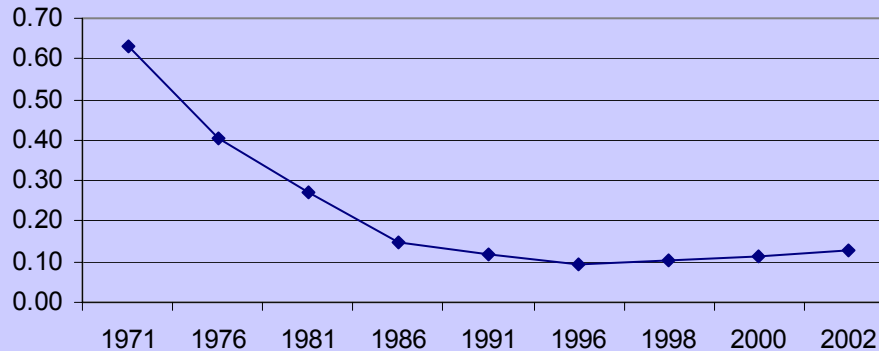
Enfants pris en charge dans les réserves



A 30 year perspective

Children in care per 1,000 children

Ratio of children in care to families served:
1971-1996



Centre of Excellence
for Child Welfare

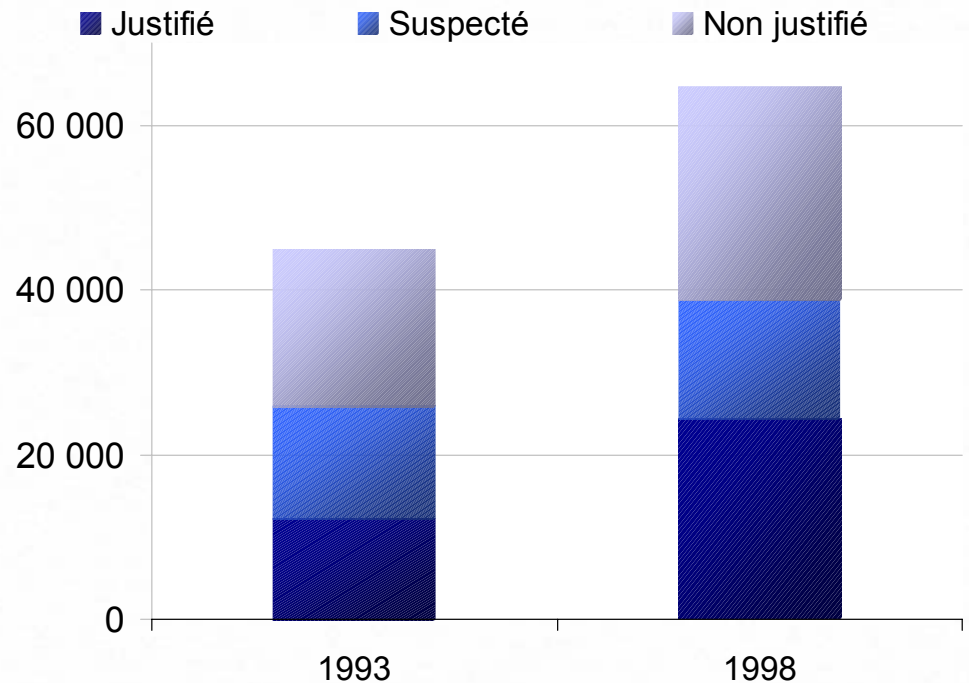
Centre d'excellence pour
la protection et le bien-être des enfants

Centre d'excellence pour le développement
des jeunes enfants

Montréal, 5-6 septembre 2003

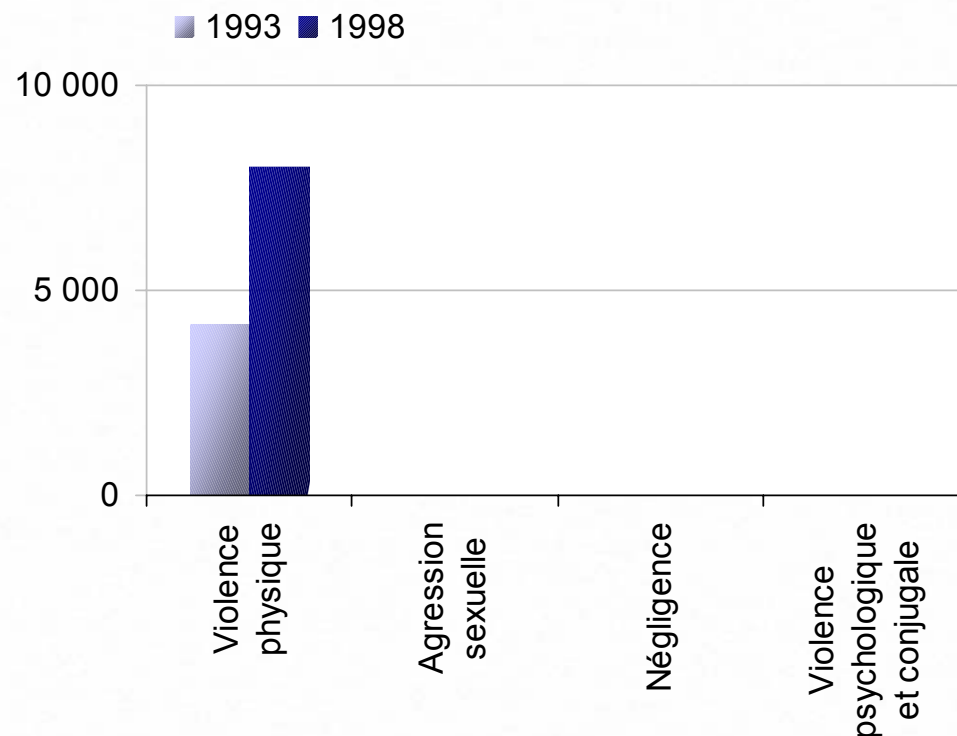
Tendances différentielles par type de maltraitance : OIS 93-98

- augmentation de 44 % des enquêtes : 44 900 à 64 800
- augmentation de 98 % des enquêtes justifiées : 12 300 à 24 400



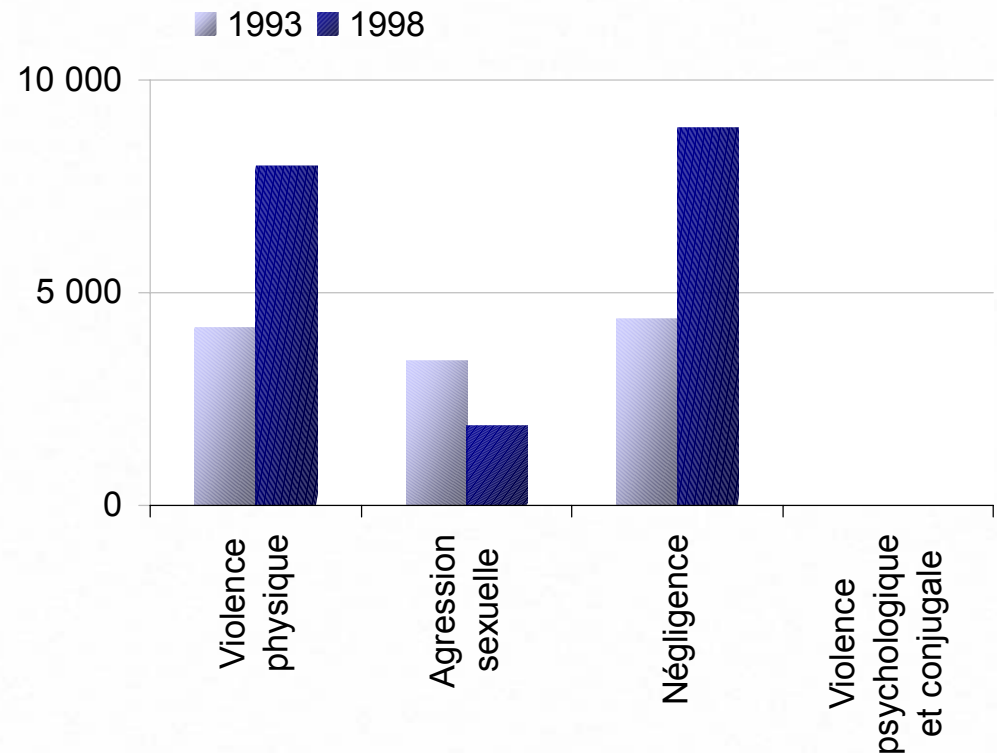
Tendances différentielles par type de maltraitance : OIS 93-98

- Augmentation de 90 % des enquêtes justifiées de violence physique : 4 200 à 8 000



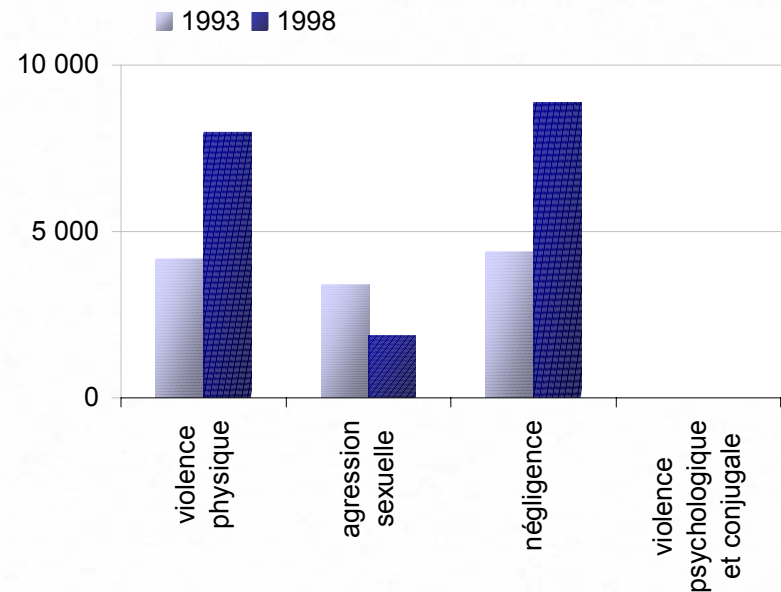
Differential trends by form of maltreatment: OIS 93-98

- Augmentation de 90 % des enquêtes justifiées de violence physique :
4 200 à 8 000
- Diminution de 44 % des enquêtes justifiées d'agression sexuelle :
3 400 à 1 900



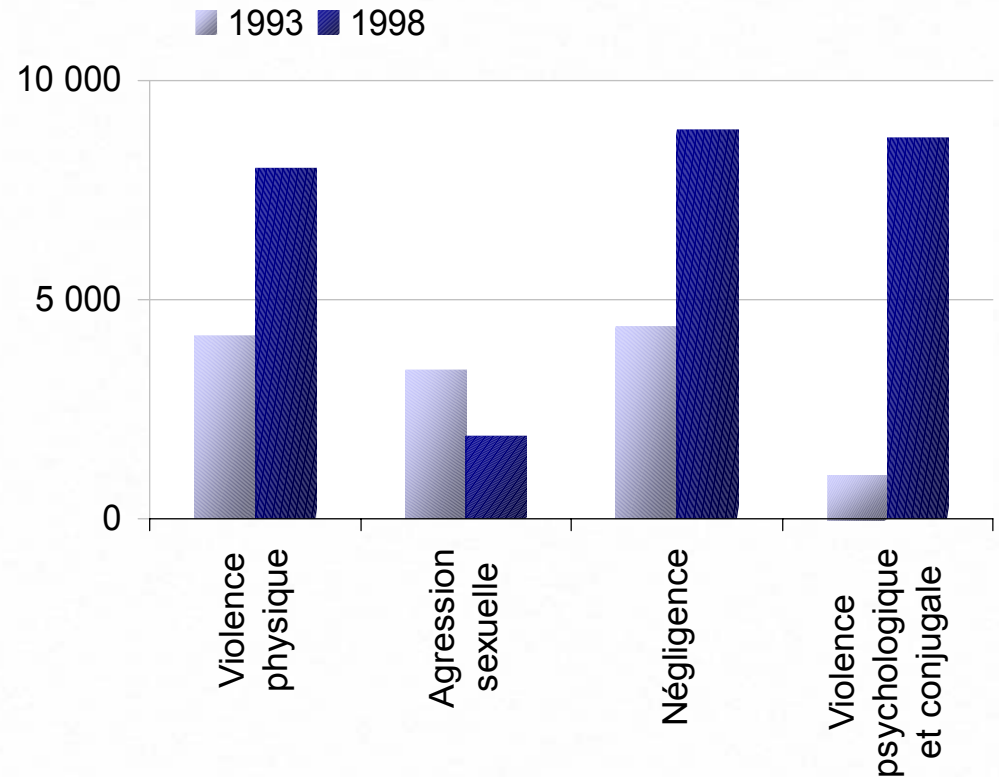
Tendances différentielles par type de maltraitance : OIS 93-98

- Augmentation de 90 % des enquêtes justifiées de violence physique : 4 200 à 8 000
- Diminution de 44 % des enquêtes justifiées d'agression sexuelle : 3 400 à 1 900
- Augmentation de 102 % des enquêtes justifiées de négligence : 4 400 to 8 900



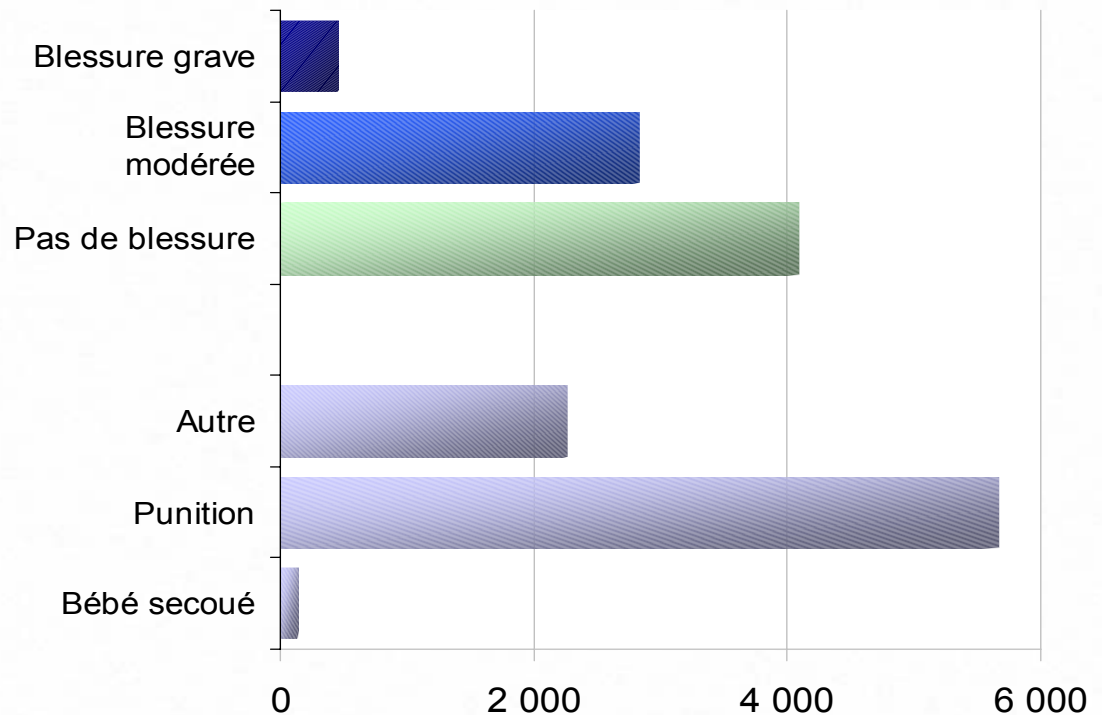
Tendances différentielles par type de maltraitance : OIS 93-98

- Augmentation de 90 % des enquêtes justifiées de violence physique : 4 200 à 8 000
- Diminution de 44 % des enquêtes justifiées d'agression sexuelle : 3 400 à 1 900
- Augmentation de 102 % des enquêtes justifiées de négligence : 4 400 à 8 900
- Augmentation de 770 % des enquêtes justifiées de violence psychologique/d'exposition à la violence conjugale : 1 000 à 8 700



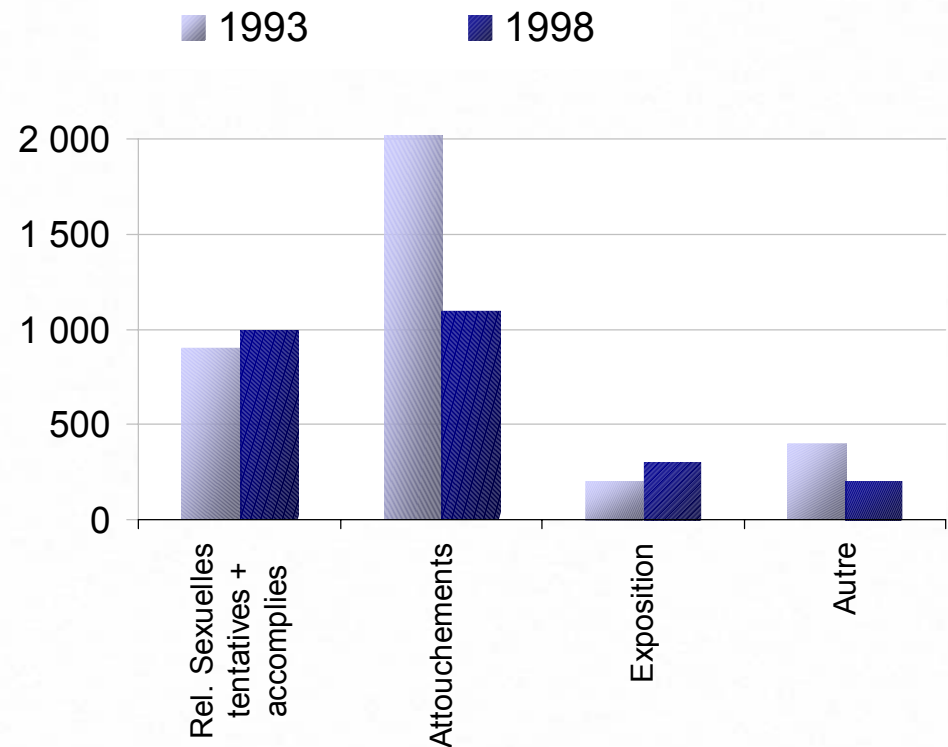
Type et gravité de violence physique avérée : OIS 98

- 71 % des enquêtes justifiées classifiées comme punition non appropriée
- Aucune blessure physique notée dans 55 % des cas prouvés
- Blessure physique grave nécessitant un traitement médical notée dans 6 % des cas



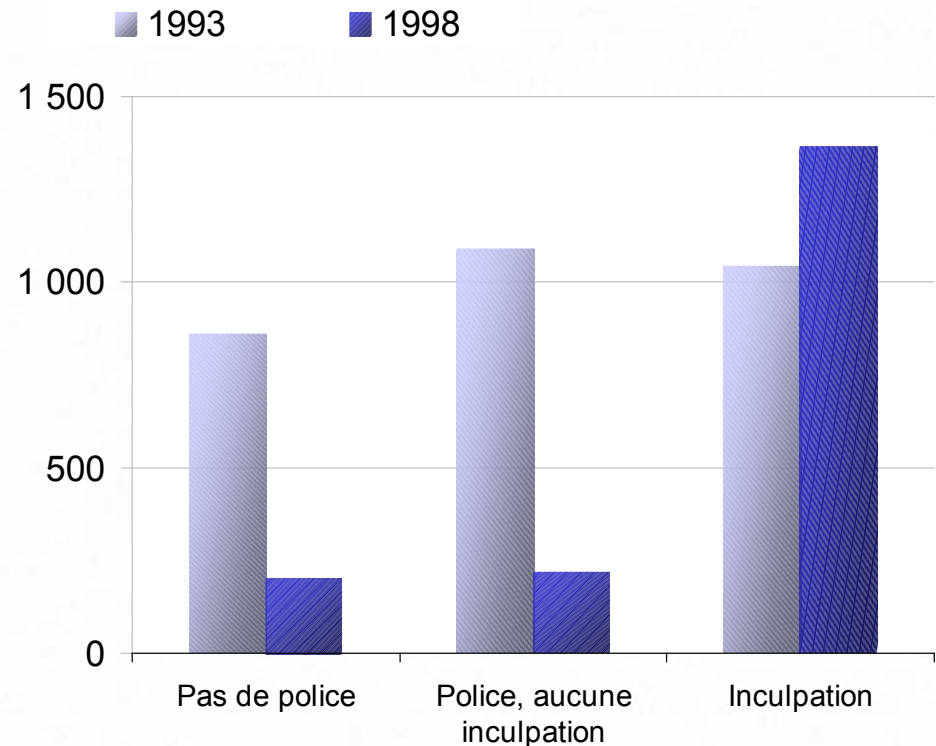
Agression sexuelle : diminution de l'incidence ou des cas rapportés? (OIS 93-98)

- Diminution de 48 % des cas prouvés d'attouchement de 2 100 victimes en 1993 à 1 100 en 1998
- Les tentatives de relations sexuelles ou les relations sexuelles proprement dites sont demeurées stables autour de 1 000 victimes par an



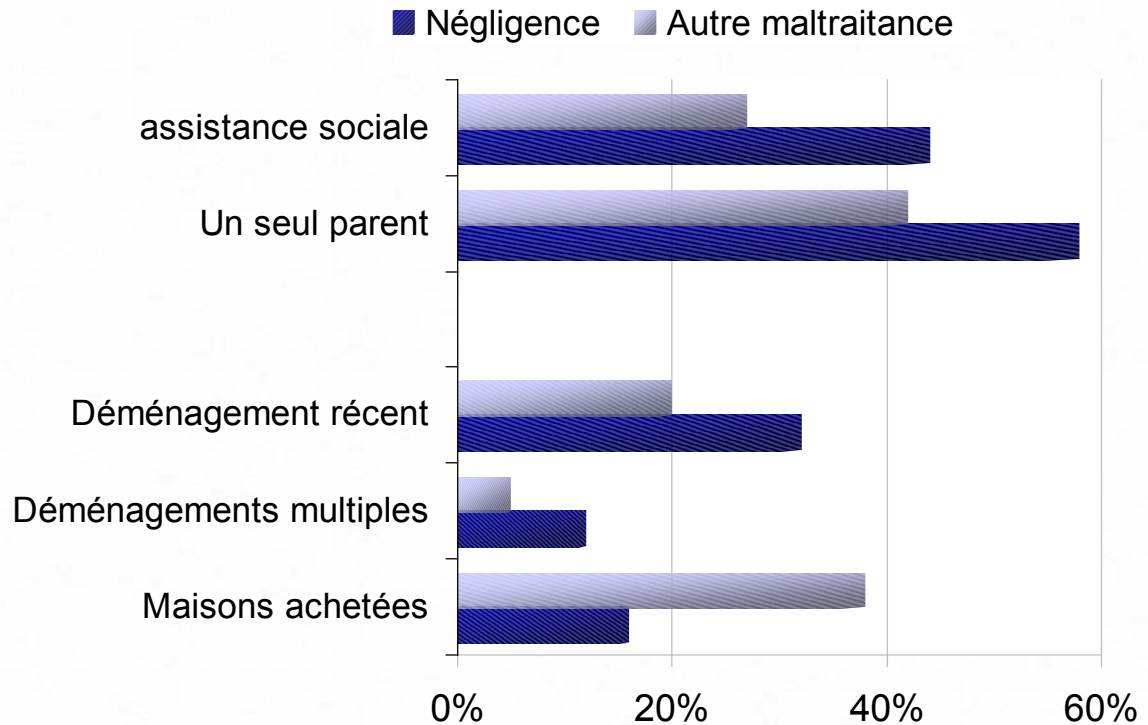
Agression sexuelle : diminution de l'incidence ou des cas rapportés? (OIS 93-98)

- En 1993, des inculpations ont eu lieu dans 35 % des cas prouvés d'agression sexuelle
- En 1998, des inculpations ont eu lieu dans 76 % des cas prouvés d'agression sexuelle



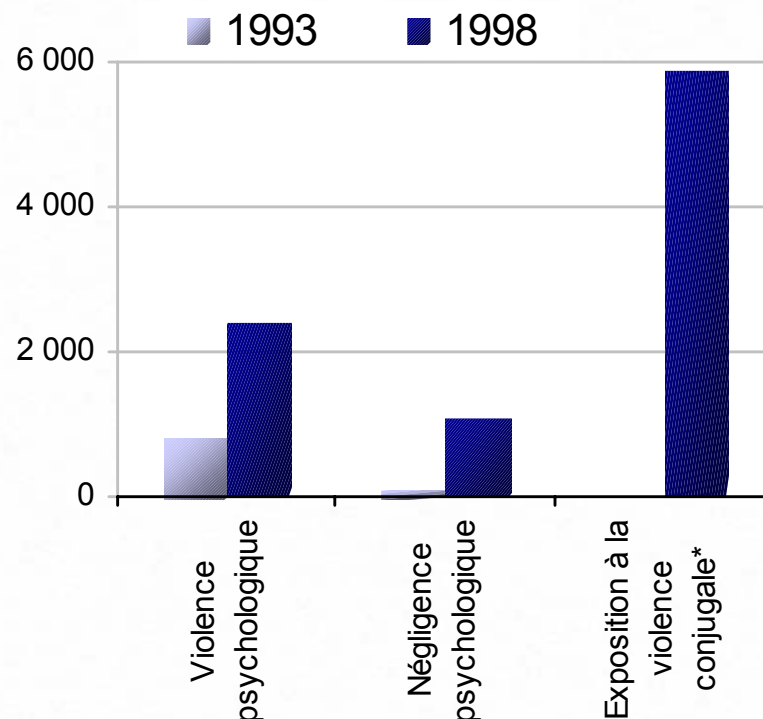
Négligence et pauvreté : OIS 98

- 44 % des cas de négligence dépendaient de l'aide sociale, comparé à 27 % pour les autres formes de maltraitance
- Les autres cas de maltraitance étaient plus susceptibles de vivre dans des maisons achetées (38 % contre 16 %) et moins susceptibles d'avoir déménagé dans les six derniers mois (20 % contre 32 %)



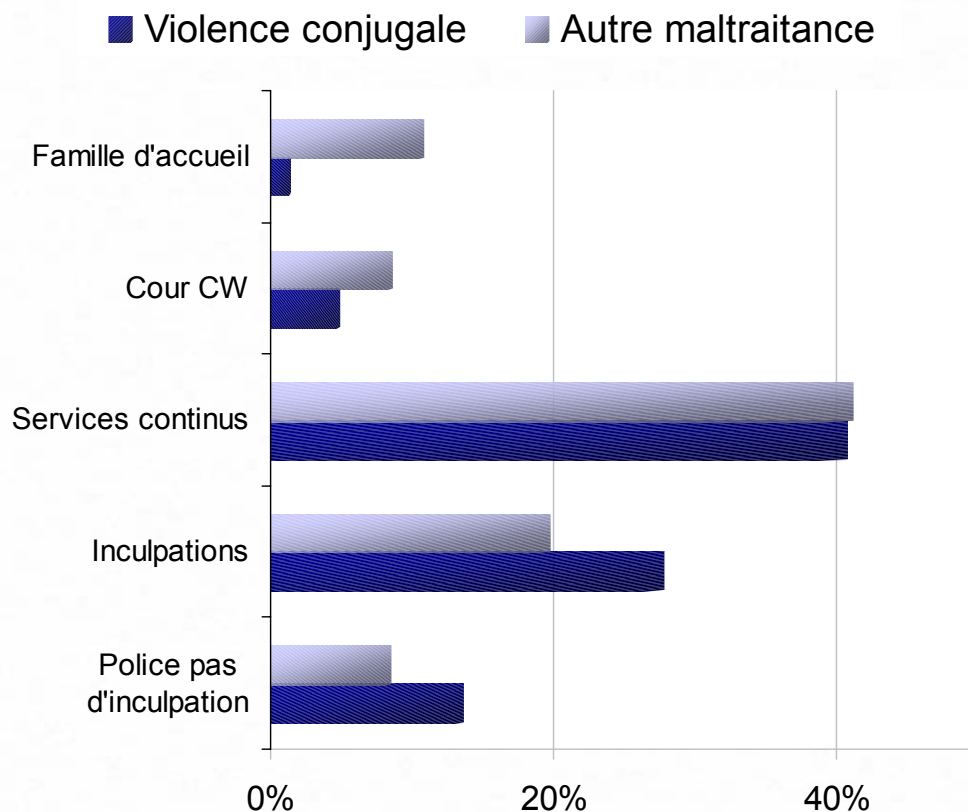
Exposition à la violence conjugale : OIS 93-98

- L'exposition à la violence conjugale a été notée dans presque 6 000 enquêtes fondées, et dans 24 % de tous les cas fondés
- L'exposition à la violence conjugale a été notée dans 35% des cas fondés de maltraitance, impliquant presque 8 000 enfants maltraités
- L'exposition à la violence conjugale représente la moitié de tous les cas fondés entre 1993 et 1998
- Plus de 80 % des références ont été faites par des professionnels



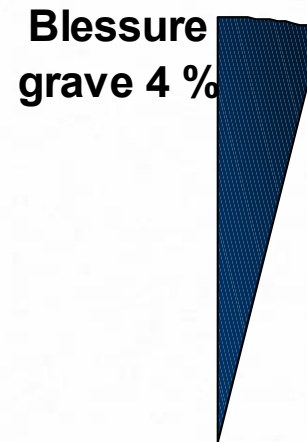
Réponse à l'exposition à la violence conjugale : OIS 98

- Enquêtes policières effectuées dans 42 % des cas, inculpations dans 28 % des cas
- Services continus de bien-être fournis dans 41 % des cas
- Procès en Cour Child Welfare dans 5 % des cas comparé à 9 % pour les autres formes de maltraitance
- Enfants placés dans 1% des cas comparé à 11 % pour les autres formes de maltraitance



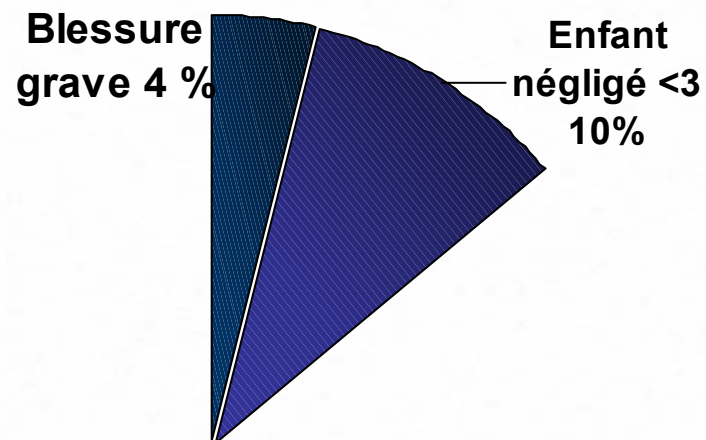
Sécurité compromise (CIS 98)

- Blessure physique grave : 4 %
des cas fondés



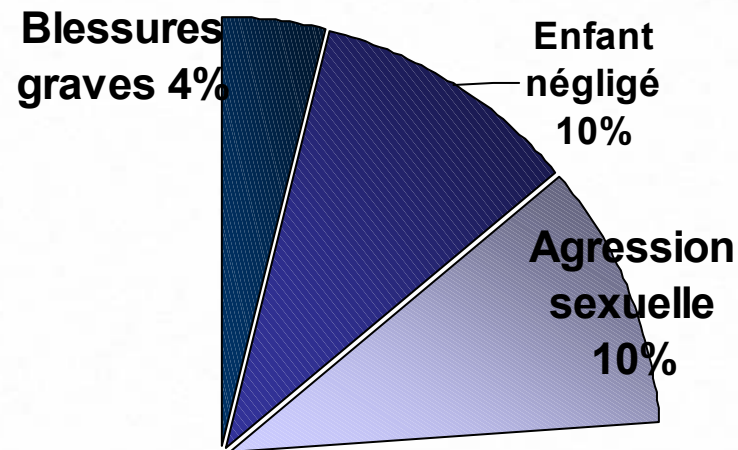
Sécurité compromise (CIS 98)

- Blessure physique grave : 4 % des cas fondés
- Négligence d'enfant de moins de 3 ans : 10 % des cas fondés



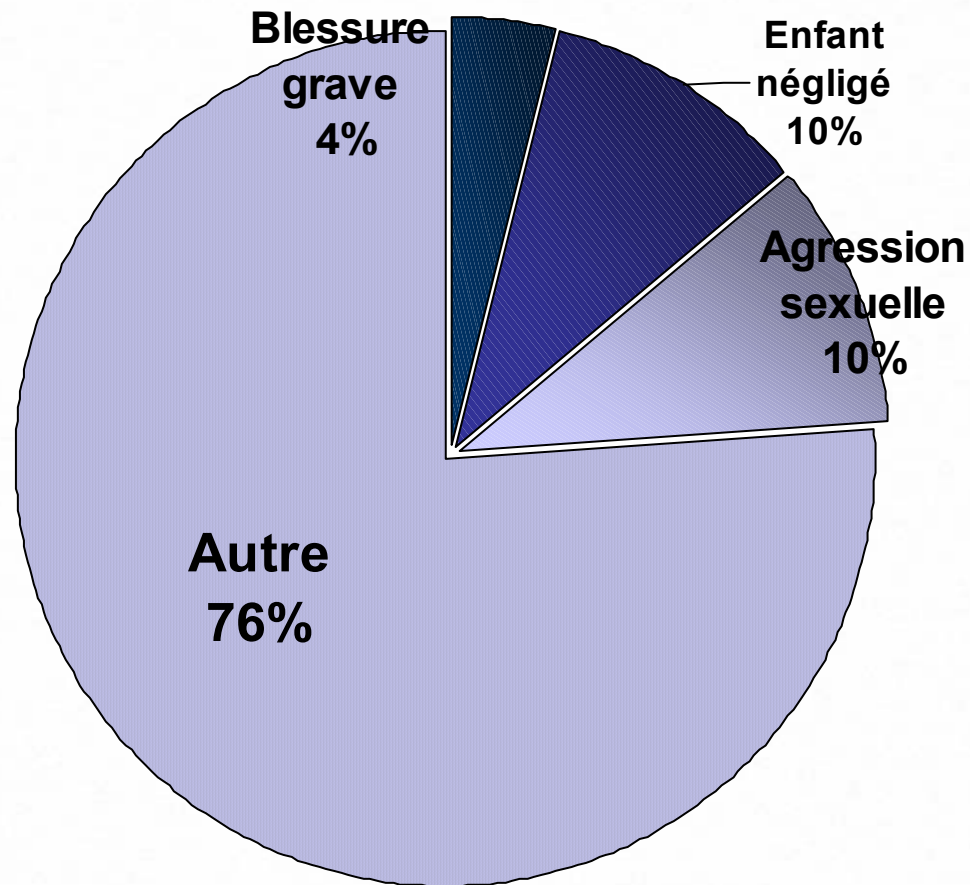
Sécurité compromise (CIS 98)

- Blessure physique grave : 4 % des cas fondés
- Négligence d'enfant de moins de 3 ans : 10 % des cas fondés
- Agression sexuelle : 10 % des cas fondés

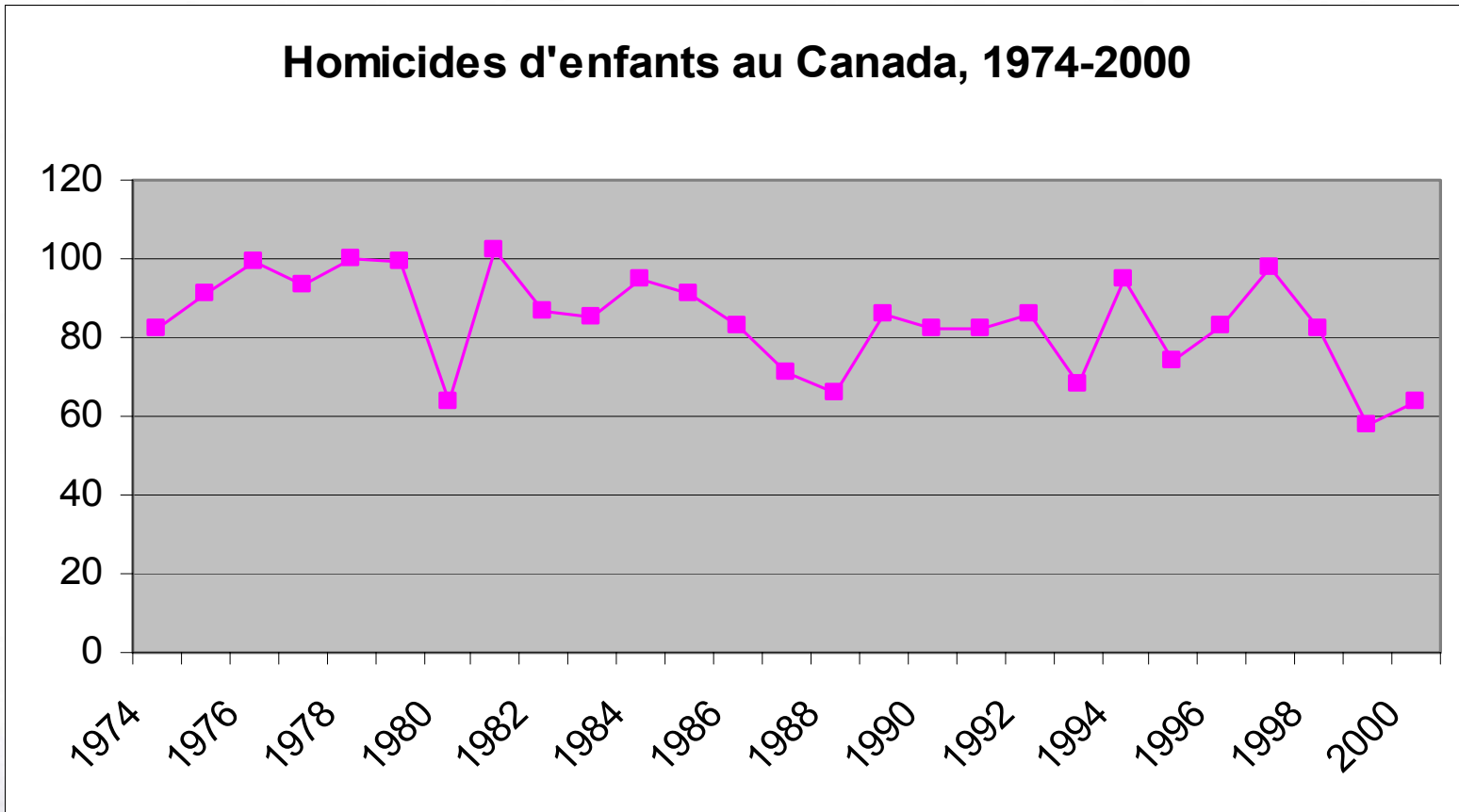


Sécurité compromise (CIS 98)

- Blessure physique grave : 4 % des cas fondés
- Négligence d'enfant de moins de 3 ans : 10 % des cas fondés
- Agression sexuelle : 10 % des cas fondés
- Autre maltraitance : 76 % des cas fondés



Homicides d'enfants



Centre of Excellence
for Child Welfare

Centre d'excellence pour
la protection et le bien-être des enfants

Centre d'excellence pour le développement
des jeunes enfants

Montréal, 5-6 septembre 2003

L'autre 75 %...

- À risque de blessure?

ou

- développement et bien-être compromis



Sécurité et bien-être : principes fondamentaux de la législation en matière de bien-être des enfants au Canada

- **Colombie-Britannique:** *La sécurité et le bien-être des enfants sont une préoccupation primordiale...*
- **Alberta:** *la survie, la sécurité ou le développement de l'enfant est compromis*
- **Terre-Neuve :** *chaque enfant a le droit à l'assurance de la sécurité personnelle, de la santé et du bien-être...*
- **TNO :** *l'objectif majeur de cette loi est de promouvoir les meilleurs intérêts des enfants, leur protection et leur bien-être*
- **Nouveau-Brunswick :** *« services de protection » signifie un service qui fournit une protection immédiate de la sécurité et du développement de l'enfant*
- **Saskatchewan :** *le but de cette loi est de promouvoir le bien-être des enfants qui ont besoin de protection...*
- **Québec :** *loi s'applique à un enfant dont la sécurité ou le développement est ou peut être considéré comme compromis.*
- **Ontario :** *le but majeur de cette loi est de promouvoir les meilleurs intérêts des enfants, leur protection et leur bien-être*
- **Manitoba :** *les meilleurs intérêts de l'enfant doivent être une préoccupation primordiale...*
- **IPE :** *... les meilleurs intérêts de l'enfant doivent être une préoccupation primordiale*



La gravité du développement compromis

Enfants



Parents & familles

Retard de langage
Agressivité
Troubles de l'attention
Anxiété/dépression
Retards scolaires
Décrochage précoce
Implication limitée dans les sports
Consommation de tabac et d'alcool pour certains
Isolement social & marginalisation
Déménagements multiples et changements d'écoles

Extrême pauvreté
Monoparentalité
Problèmes de santé mentale
Abus de substance
Violence conjugale
Isolement social & méfiance
Sentiment d'incompétence parentale
Soutien limité pour les activités scolaires
Implication communautaire limitée
Faible estime de soi



La nécessité de se concentrer également sur le développement compromis

- L'urgence de la protection est devenue le point central des services de bien-être à l'enfance
- Le développement compromis est la raison principale des interventions pour 75 % des victimes de maltraitance
- On insiste pas suffisamment sur le traitement des séquelles de la maltraitance
- Recentrage sur la prévention de la récurrence de la maltraitance (menaces au développement) et briser le cycle de la maltraitance



Réponse différentielle et collaboration de la communauté

- La maltraitance envers les enfants n'est pas un phénomène unidimensionnel allant de la négligence légère à la martyrisation grave ou à la mort.
- Chaque forme de maltraitance et chaque niveau de sécurité nécessite une réponse différentielle allant des accusations criminelles à la formation des parents basée dans la communauté, des services de bien-être à l'enfant ordonnés par la Cour aux mains aidantes des voisins, des services de placement en familles d'accueil à des campagnes d'éducation publique.
- Aucun programme, aucun secteur de service et aucun niveau de gouvernement ne peuvent répondre totalement à eux seuls aux besoins des enfants maltraités



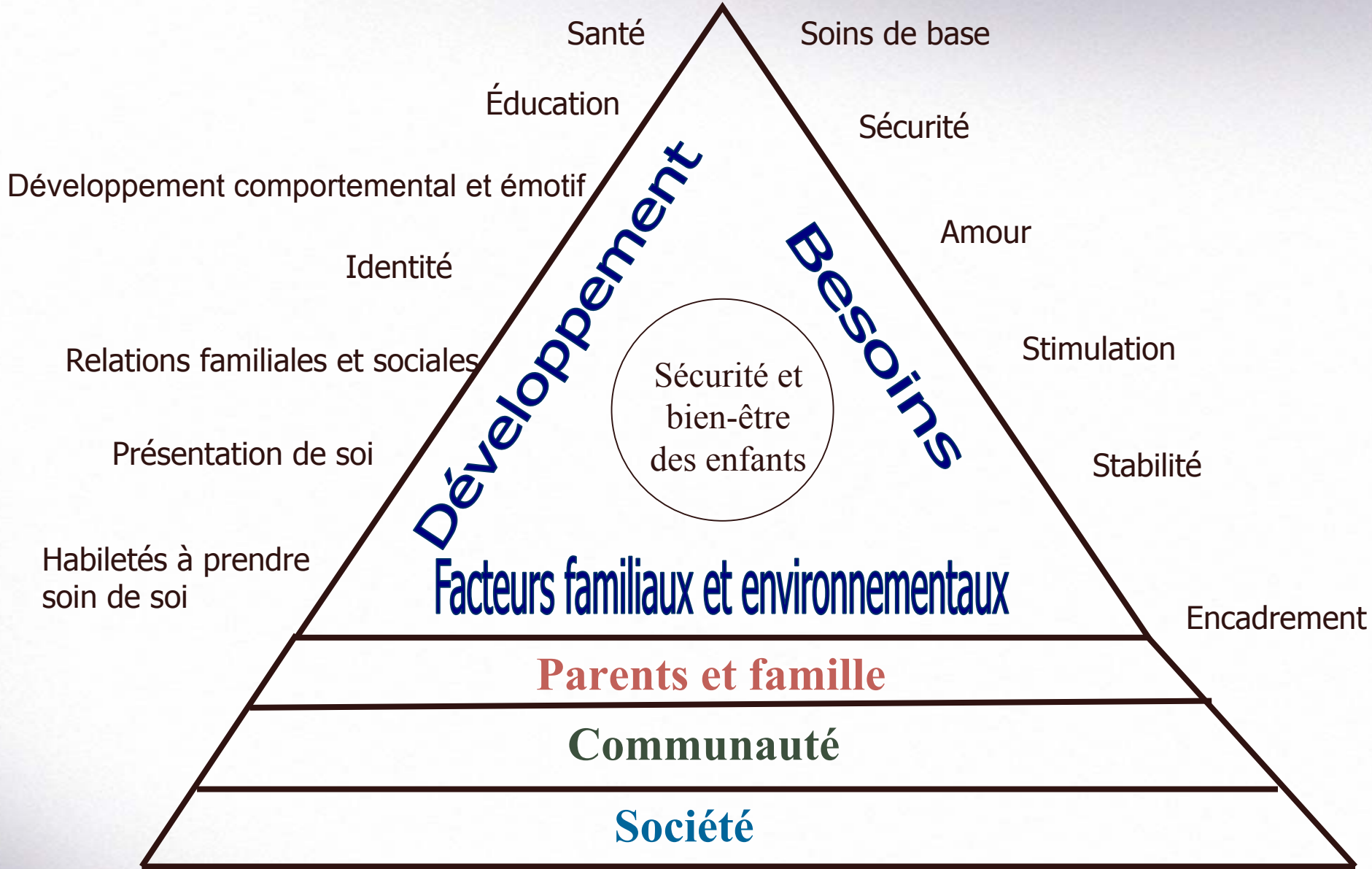


**Centre of Excellence
for Child Welfare**

**Centre d'excellence pour
la protection et le bien-être des enfants**

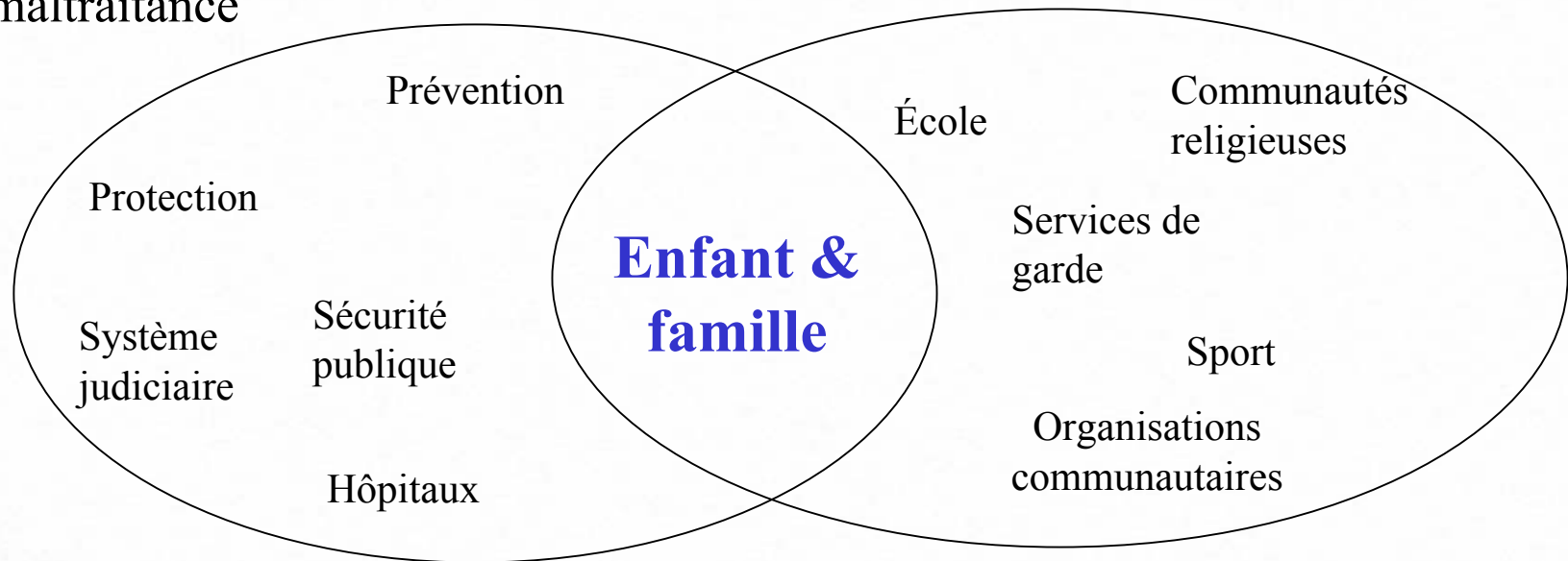
Centre of Excellence for Early Childhood
Development
Montreal, September 5-6, 2003

www.cecw-cepb.ca



Objectifs partagés et convergents

Services spécialisés visant à protéger les enfants et à traiter les effets de la maltraitance



Services communautaires visant à promouvoir le développement de la santé et à améliorer les circonstances familiales

